



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

14^e séance du mardi 27 février 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Samuel De Vargas (soc.) et consorts « Rupture du contrat de gérance de la CPCL, quelles raisons et quel avenir ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène une enquête de satisfaction auprès des locataires bénéficiant de prestations du Service des gérances, et ce avant la fin de l'année 2024

la résolution de Mme Morin, disant :

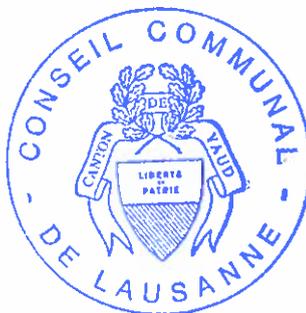
Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage activement, par l'action de ses trois représentant-e-s au sein du comité de la caisse de pensions, pour la poursuite d'une politique sociale d'attribution des logements de la CPCL, telle que pratiquée par la Ville

la résolution de M. Panchard, disant :

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage activement, par l'action de ses trois représentant-e-s au sein du comité, pour la poursuite de la politique sociale du logement au sein de la CPCL

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept février deux mille vingt-quatre.

Le président :



Le secrétaire :